

MAIRIE D'AURADÉ

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 19 MAI 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 mai 2022 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames COSTANZO Françoise, LAVAUD Laurence, REY Hélène
Messieurs BALMISSE Jean-Jacques, CASONATO Lilian, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, SERVAT Jean-Claude.

Absents excusés : Mesdames Marie-Claude ANDREONI, Jacqueline BAYLAC, Estelle CASTAING, Alexia COASSIN.

Messieurs Gérard CLOS et Alexandre POLIANI

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pierre LOUBENS est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 07 avril 2022 est approuvé

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Participation aux frais de fonctionnement du Syndicat Scolaire
- City-Stade
- Personnel communal
- Organisation des élections législatives
- Point sur le lotissement communal
- Questions diverses

1. Participation aux frais de fonctionnement du Syndicat Scolaire

M. le Maire rappelle qu'à la suite du vote du Budget du Syndicat scolaire il est nécessaire de régler l'acompte de la participation aux frais de fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle. Monsieur le Maire propose d'autoriser le mandatement du titre exécutoire d'un montant de 15 112.50€.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le mandatement du premier versement de 15 112.50€ pour la participation aux frais de fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle pour l'année 2022.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les parents délégués vont envoyer un courrier à l'IEN pour demander l'ouverture de la 4^{ème} classe à Auradé. Monsieur le Maire indique que pour la rentrée scolaire de septembre 2022, pour la maternelle il n'y a pas de changement, pour le primaire, il y a trois inscrits de plus. Les élus soutiennent et accompagneront la démarche des parents délégués. Un point sera fait avec Madame TERRASSON, Maire d'Endoufielle.

2. City Stade

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention ont été envoyés mi-décembre aux différentes collectivités (Département / Région / Etat).

- Concernant le Fonds Régional d'Intervention : Par courrier en date du 25 avril 2022, le Conseil Régional nous invite à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour son programme « 5000 équipements de proximité 2022-2024 ».

Monsieur le Maire propose de délibérer pour solliciter cette subvention et le montant demandé (40 000€). Subvention qui viendra à la place du FRI. Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût total : 80 506€

DETR (20%) : 16 101.20€

Agence Nationale du Sport : 40 000€

Dotations départementales rurales (10%) : 8 050.60€

Autofinancement : 16 354.20€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus

- de solliciter l'Agence Nationale du Sport pour son programme « 5000 équipements de proximité 2022-2024 »

- Concernant la DETR : Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa future rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture. En effet, par un courrier en date du 9 mai 2022, la Préfecture nous informe que la demande de subvention ne sera réexaminée qu'après validation du PLUI-H de la Procès-verbal du 19/05/2022

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine. Cette rencontre permettra d'échanger et faire avancer le dossier, vu que les travaux ont déjà débuté.

3. Personnel Communal

- Modification du Tableau des Emplois

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois suite à la réussite au concours de Rédacteur de la Secrétaire de Mairie à compter du 1^{er} juillet 2022.

| Emplois | Effectif | Durée hebdomadaire | Fonctions | Cadre d'emplois des fonctionnaires |
|---|----------|--------------------|--|--|
| Secrétaire de Mairie | 1 | 35 | - Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances - Ressources humaines - Urbanisme - Accueil | Adjoint Administratif Rédacteur |
| Employés communaux au Service Technique | 2 | 35 | - Entretien des voies et des chemins - Entretien des espaces verts - Petits travaux sur les bâtiments communaux | Adjoint technique |
| Responsable cantine | 1 | 30.50 | - Gestion des repas de la cantine scolaire - Entretien des bâtiments communaux | Adjoint technique |
| Agents d'entretien | 2 | 13.00 4.50 | - Entretien des bâtiments scolaires et communaux | Adjoint technique |

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir l'emploi de secrétaire de Mairie au cadre d'emploi des rédacteurs
- Les effectifs du personnel sont fixés comme le tableau ci-dessus
- les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

- Modification du Régime Indemnitare

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 octobre 2017, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a été instauré. Il est aujourd'hui nécessaire de modifier cette délibération en ce sens : Ajout du cadre d'emploi des rédacteurs.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ajouter le cadre d'emploi des rédacteurs concernés par le versement de l'IFSE et du CIA, le reste de la délibération du 25/10/2017 reste inchangée.

Cadres d'emplois concernés

| Cadre d'emplois | Groupe | Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions | Montant annuel | |
|----------------------------|--------|--|---|-----------------------------------|
| | | | IFSE Maximum (agents non logés) exprimée euros ou en pourcentage du plafond de l'état | Rappel du plafond de l'Etat |
| Adjoints Administratifs | 1 | Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions sujétions particulières | 1 500€ | 11 340€ |
| Rédacteurs | 1 | Responsabilité d'un service et/ou fonctions de coordination ou de pilotage | 3 000€ | 17 480€ |

4. Organisation des élections législatives

Monsieur le Maire rappelle les dates : Dimanches 12 et 19 juin de 08h-18h. Le planning sera envoyé par mail aux élus.

5. Point sur le lotissement communal

Monsieur le Maire fait un point sur le lotissement communal « les jardins du Sarailhé ». Il indique que la Société EXEDRA a achevé le chantier. De ce fait, il ne reste plus que le lot 4 « Espaces Verts ». Il ajoute que 4 lots sont déjà préservés.

Il donne ensuite lecture de sa réponse à Maître Thersiquel, conseiller de l'indivision FAUR concernant le devenir de la parcelle AC 88, propriété de l'indivision FAUR/SALAMON.

6. Questions diverses

➤ Fête Locale : Monsieur le Maire indique que les travaux de raccordement du coffret électrique pour la fête locale débuteront début juin pour un coût de 2400€. Le contrat de location de scène pour le samedi soir a été signé (3000€).

➤ Distribution Lettre CCGT & Flyer concert : Les élus auront en charge la distribution de la lettre de la CCGT

➤ Fonds d'aides aux Jeunes : Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de participer au Fonds d'aide aux Jeunes. Sachant qu'un jeune Auradéen en bénéficie. Le montant de la participation s'élève à 150€ versé au Conseil Départemental.

➤ Chemin de Montoussé : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la rencontre avec Monsieur MORETTO Amédé concernant une partie du chemin de Montoussé qui rejoint le chemin rural du Berdet. Monsieur MORETTO sollicite une participation de la mairie pour des travaux de voirie sur la partie communale qui accède à son habitation. Monsieur le Maire présente un devis à 3800€HT pour la partie communale, d'une superficie d'environ 200m². Après plusieurs échanges à la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal proposera à Monsieur MORETTO de prendre en charge la moitié du devis présenté, soit 1900€.

Madame LAVAUD souhaite ajouter que des chemins beaucoup plus fréquentés sont à réparer en urgence. Monsieur LOUBENS demande si une nouvelle opération d'entretien des routes comme fait il y a un mois peut être reprogrammée. Monsieur le Maire accepte et plusieurs élus se proposent pour cette opération.

➤ Salle des fêtes : Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le CAUE (cabinet conseil d'architecte) pour la rénovation de la salle des fêtes. Il est en attente des propositions et de la gestion de l'appel d'offre de la maîtrise d'œuvre.

➤ Collecte des déchets : Les élus décident de fixer la réunion publique au mercredi 15 juin 20h30 pour faire le point sur le nouveau système de collecte des déchets en présence du SICTOM.

➤ Appartement M. BOUAS : Le notaire sera relancé quant à la succession de Monsieur BOUAS notamment l'appartement de celui-ci dont la commune est propriétaire.

Séance levée à 22h35

Signatures :

M. LARROQUE Francis
Maire

M. LOUBENS Pierre
Secrétaire de séance

Le Maire,

Francis LARROQUE.

